

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 octobre 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 25
 Votants : 29

D25.093

L'an deux mille vingt-cinq,
 le 30 octobre,
 à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUDREVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.093 : FINANCES – EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE 2025

Monsieur le Président rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur la voirie 2025 un emprunt d'un montant de 358 500€ Euros doit être souscrit.

Une consultation de plusieurs banques a été réalisée.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de La Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon.

Monsieur le Président présente l'offre de La Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°D20.040 en date du 27 juillet 2020, donnant délégation à Monsieur Jean-Claude SALEIL, Président, pour la durée de son mandat et notamment pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu la délibération N°D25.038 en date du 3 avril 2025 adoptant le Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2025,

Vu l'offre de prêt établie par La Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon, en date du 15 octobre 2025,

DECIDE :

Article 1 : de contracter auprès de La Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon un emprunt pour le financement des travaux d'investissement sur voirie 2025 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 358500,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements de voirie 2025

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,36 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : progressif

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : d'engager la Communauté de Communes à inscrire chaque année à son budget principal, les taxes, cotisations ou autres, nécessaires au règlement des échéances, ainsi que l'ensemble de ses obligations découlant du présent engagement.

Article 3 : Le Secrétariat de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de La Lozère et à Monsieur le Trésorier de Marvejols.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer le contrat d'emprunt et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 5 novembre 2025,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL